

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 AVRIL 2010

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, LOUSTAU, IDOIBE, SARASOLA, BOURDET-PEES, VALIANI, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, MALEIG, GINIEIS, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
Jean-Claude ELICHIRY	à	Jean MENE-SAFRANE
Marie-Lyse GASTON	à	Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
Fabien REICHERT	à	Bernard UTHURRY
Gilles BITAILLOU	à	Véronique PEBEYRE
Patrick MAILLET	à	Philippe GARROTE
Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants :

Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
Patrice CRESTE	suppléant de	Henri GIMENEZ
Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
Georgette SALHI	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, France JAUBERT-BATAILLE, Bernadette BOERIE.

RAPPORT N° 6

EQUIPEMENT DE LA MEDIATHEQUE : ATTRIBUTION DES LOTS E2 ET E5

M. GAILLAT souligne que dans le cadre de la procédure d'appel d'offres restreint lancée pour l'équipement de la médiathèque, la consultation des candidats, sélectionnés par la Commission d'Appel d'Offres le 22 juillet 2009, a été engagée pour les lots E2 (Matériel Informatique) et E5 (Mobilier de bureau) suivant les dispositions arrêtées lors du Conseil Communautaire du 29 mars dernier.

Le dossier a été adressé le 16 mars 2010 à 5 entreprises pour le lot Informatique et 6 entreprises pour le lot Mobilier de bureau. La remise des offres est fixée au 6 Avril 2010 à 12 heures.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie en première séance le Mardi 6 Avril à 14 heures pour procéder à l'ouverture des plis. Les membres de la commission se sont réunis à nouveau le 13 Avril pour prendre connaissance de l'analyse des offres et ont proposé de retenir :

Pour le lot E2 – Matériel informatique, l'offre de l'entreprise PGI, en version de base après mise au point concernant notamment des adaptations de matériels (casques audio, claviers à faible encombrement, claviers musicaux, boîtiers UC ultra silencieux...) et incluant les options 2 (extension garantie 5 ans sur les portables), 8 (câbles de sécurité antiviol) et 9 (3 UC tout en un tactile à titre d'essai), pour un montant total de 48 725.37 € HT

Pour le lot E5 – Mobilier de bureau, l'offre de l'entreprise ADOUR BUREAU, en version variante, à savoir avec une table de travail électrique, après mise au point concernant notamment l'adaptation des mobiliers (dimensions) après visite sur site et incluant l'option 1 relative à la fourniture de lampes, soit un montant total HT de 13 665.80 € HT.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : (M. GARROTE ne participe pas au vote)

- **ADOPTER** le présent rapport
- **CONFIRMER** le choix de la Commission d'appel d'offres pour l'attribution des lots E2 et E5
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés correspondants
- **VOTER** les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 14 Avril 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY